



Signature du contrat Paiements pour Services Environnementaux de l'Ardèche méridionale

Rochecolombe,
mercredi 17 novembre 2021

Un dispositif national décliné sur notre bassin versant :

Le dispositif de « Paiements pour Services Environnementaux » est une démarche agro-environnementale nationale mise en œuvre par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'Eau. Elle vise à rémunérer les agriculteurs pour des services environnementaux rendus par leurs exploitations. Ce faisant, ces rémunérations soutiendront le maillage agricole des territoires.

Les aides et l'animation de ces projets sont financés par les Agences de l'Eau. Les dispositifs doivent être portés à l'échelle locale par des collectivités territoriales.

Ce dispositif expérimental a été reconnu par la Commission Européenne début 2020 afin de préparer le futur « éco-régime » de la prochaine programmation de la Politique Agricole Commune (PAC).

En résumé ...

La signature du contrat « Ardèche Méridionale » validera notre déclinaison locale de ce dispositif et le versement de près **d'un million d'euros d'aides sur 5 ans** par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Porté par l'EPTB Ardèche et la Chambre d'Agriculture, notre projet **rémunérera 32 exploitations locales, situées sur des zones à enjeu pour la qualité de l'eau et la biodiversité des milieux aquatiques, et engagés pour des pratiques en leur faveur** (préservier les haies, les ripisylves, les mares, les bosquets, utiliser moins de pesticides, d'herbicides et de fertilisants minéraux ou encore diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre...).

Des actions d'accompagnement permettront d'**animer le projet et de créer une dynamique de réseau autour de ces exploitants** (journées thématiques, échanges, suivi et évaluation...).

Le PSE Ardèche Méridionale est **le premier PSE signé** par l'Agence de l'Eau sur tout le bassin Rhône Méditerranée Corse.

Guichet unique sur le territoire, l'EPTB Ardèche sera l'intermédiaire local de l'Agence de l'Eau pour verser les aides aux agriculteurs.

Des objectifs ambitieux pour l'eau pour notre bassin versant :

Le projet « Ardèche méridionale » a été construit dans un double objectif : **accompagner la transition vers une agriculture toujours plus en accord avec son environnement et soutenir l'activité agricole locale essentielle pour notre économie.**

Au delà de son poids dans l'économie et l'emploi local et de sa présence qui contribue à façonner nos paysages, l'activité agricole a un lien direct et permanent avec l'eau. L'eau est une ressource indispensable à la vie des cultures et des animaux d'élevage, elle peut provoquer l'érosion des terres agricoles ou subir la pollution des produits trop ou mal utilisés. Les surfaces et espaces agricoles sont en interaction directe avec les espaces naturels, dont les espaces cours d'eau.

Pour atteindre les objectifs du SAGE Ardèche (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Ardèche), sur les aspects de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, l'action des collectivités seules pour porter des actions telles que la construction de stations d'épuration ou de restauration des rivières ne suffit pas. Les différents acteurs du territoire, qu'ils soient économiques ou individuels doivent être mobilisés.

Ainsi, l'EPTB a souhaité approfondir son lien avec le milieu agricole pour porter les messages de préservation et de gestion des milieux aquatiques et travailler avec lui à leur bonne intégration dans les systèmes de production. Ce projet de Paiements pour Services Environnementaux permettra de travailler en collaboration avec les agriculteurs et agricultrices afin qu'ils participent concrètement à nos côtés à la préservation et à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité locale.

L'aboutissement d'une mobilisation partenariale du territoire depuis 2020

L'EPTB Ardèche et le Pays de l'Ardèche Méridionale ont candidaté suite à l'appel à initiative de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dès janvier 2020 pour répondre aux enjeux forts liant eau et agriculture sur le territoire : **biodiversité, qualité de l'eau, zones humides, changement climatique et transition écologique.**

Ce projet est issu d'un travail entre la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, le Pays d'Ardèche Méridionale, le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes et l'EPTB Ardèche. La collaboration entre les différentes structures a permis de faire émerger un projet riche et ambitieux.

Depuis la dissolution du Pays début 2021, l'EPTB est la seule collectivité porteuse du projet PSE – Ardèche Méridionale.

En 2021, l'avant-projet a été validé par l'Agence de l'Eau, ce qui a permis d'engager la recherche d'agriculteurs intéressés par le projet puis leur sélection.

Le 22 octobre 2021, le dossier définitif a été adopté par la commission des aides de l'Agence de l'Eau : la signature du contrat ce 17 novembre permettra d'enclencher les premiers paiements aux agriculteurs début 2022.

32 exploitations et près de 1 700 ha engagés pour l'eau

La mobilisation, le recrutement et l'accompagnement des agriculteurs participants ont été pilotés par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

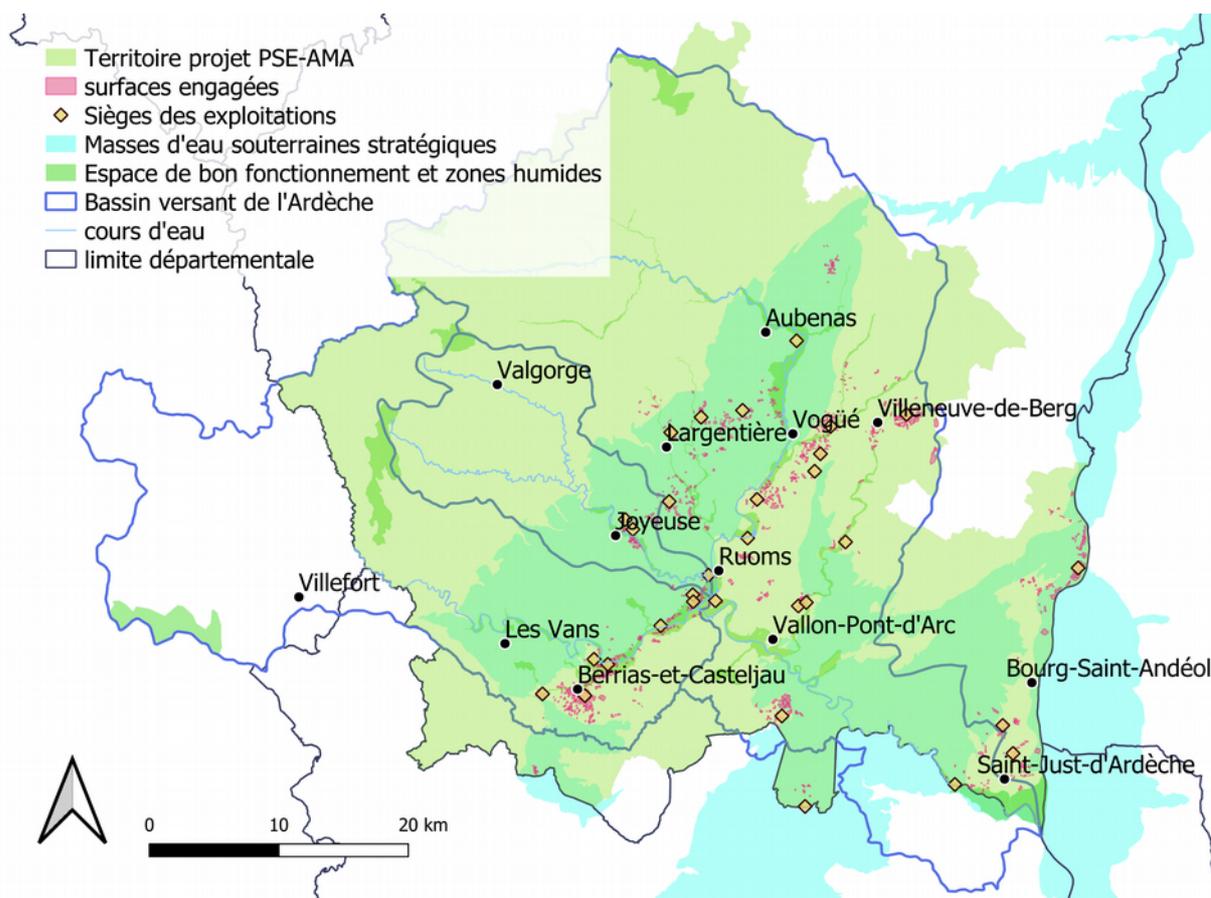
En amont, des secteurs prioritaires d'éligibilité ont été définis avec les acteurs de l'eau. Ces secteurs sont les périmètres identifiés dans le SAGE du bassin versant de l'Ardèche **pour la préservations des ressources en eau souterraines stratégiques pour l'eau potable à venir, les espaces dits « nécessaires au bon fonctionnement » des cours d'eau et les zones humides du bassin versant.**

Pour entrer dans la démarche, les exploitations devaient impérativement se situer sur ces zones (% minimal de la Surface Agricole Utile).

L'intérêt des agriculteurs pour ce dispositif totalement nouveau et expérimental a été fort avec plus d'une centaine de déclaration d'intérêt de la part des exploitations du Sud Ardèche.

Toutes n'étant pas éligibles, **au final, ce sont 32 exploitations qui se sont engagées dans le dispositif, pour un total de 1677 ha, avec plus de 45 % de leur SAU situées dans les zones prioritaires pour l'eau.** Comme la plupart des exploitations de l'Ardèche méridionale, toutes possèdent un atelier viticole, et un grand nombre ont plusieurs systèmes de production : élevage, arboriculture, maraîchage...

La carte ci dessous représente le bassin versant de l'Ardèche, les secteurs prioritaires pour le projet (*vert et bleu*) et la localisation des exploitations et surfaces agricoles finalement engagées (*rose*).



Concrètement : des aides pour des pratiques en faveur de l'eau et de la biodiversité

Les aides aux agriculteurs seront versées en échange de leur engagement pour des actions en faveur de l'eau et de la biodiversité. Pour caractériser ces engagements et calculer des aides à l'hectare, nous nous sommes munis d'indicateurs.

Si la plupart sont nationaux, comme ceux sur la quantité d'azote minéral ou l'indice de fréquence de traitement par les herbicides, d'autres ont été créés spécialement pour le territoire : la part de surface toujours en herbe parmi la surface servant à produire du fourrage et la quantité de gaz à effet de serre émise par la consommation d'énergie directe. Cette part d'expérimentation a été riche, elle permet de s'adapter aux enjeux spécifiques du territoire et d'innover. Tous les indicateurs ont été adaptés au contexte agricole local pour permettre une évaluation juste des pratiques.

Ils répondent à trois grands objectifs :

- la préservation de la qualité des eaux souterraines et superficielles par la réduction des intrants (engrais, phytosanitaires...) et la limitation de leur transfert dans le sol ;
 - *ex de rémunération prévue : des indicateurs incitent à la diminution du nombre de traitements herbicides, au maintien de l'herbe entre les rangs de vigne ou encore à l'ensemencement des terres non cultivées, limitant ainsi l'érosion et le lessivage direct des produits vers les nappes et les rivières, et maintenant la vie dans le sol,*
- la préservation de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux aquatiques en préservant les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et les zones humides sur les exploitations agricoles ;
 - *ex de rémunération prévue : un indicateur permet de suivre le maintien des haies, bosquets, ripisylve, mares... un autre sur la diversité des milieux cultivés ou non au sein de l'exploitation,*
- la participation à l'atténuation des impacts du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre :
 - *ex de rémunération prévue : un indicateur permet de suivre la consommation de fioul, de carburant pour les tracteurs, de chauffage ou d'électricité directement en lien avec l'activité agricole,*

Des indicateurs de suivi ont aussi été définis et permettront ensuite de voir l'effet des actions sur l'environnement : évolution des quantités de produits phytosanitaires vendus, linéaires de haies plantées, évolution des résultats des analyses d'eau (présences de pesticides et nitrates), suivis de présence d'insectes et de chiroptères (chauve-souris)...

Plus d'un million d'euros sur 5 ans, dont 700 000 euros directement pour des agriculteurs locaux :

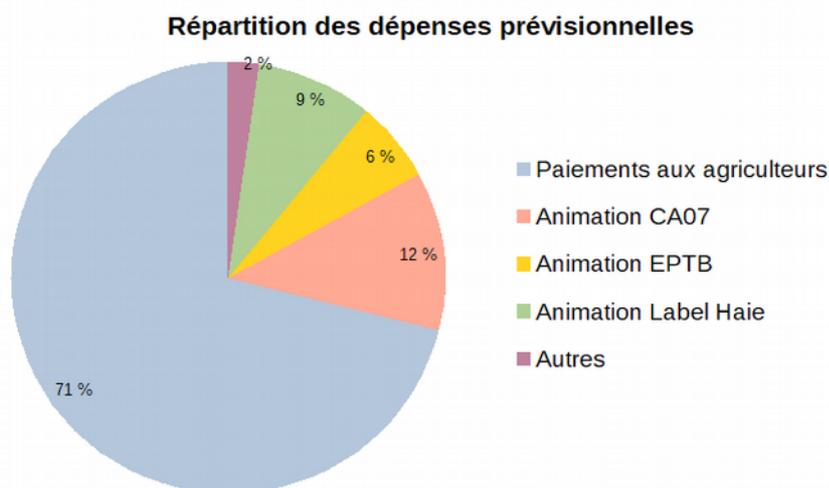
Au total, 1 056 000 € seront investis dans ce dispositif, dont 715 300 € en aides directes aux exploitations.

La moyenne de rémunération pour les agriculteurs est ainsi de 85€/ha/an.

Les exploitations engagées toucheront en médiane 2 200 euros / an pendant 5 ans. Les tailles, types de structures et les niveaux d'engagements pour l'eau étant différents, les aides iront de 1000 euros / an à plus de 15 000 euros/an pour quelques unes.

Les premiers paiements auront lieu début 2022.

Le reste du budget servira à l'animation du dispositif par la chambre d'agriculture de l'Ardèche (animation PSE et Label haie) et l'EPTB Ardèche, à la mise en place de suivis sur le territoire pour vérifier la bonne atteinte des objectifs fixés initialement, à la réalisation de journées thématiques à destinations des agriculteurs, qui seront des temps forts d'échange de savoir et de savoir-faire.



Les partenaires financiers du projet :

- L'agence de l'Eau RMC apportera 100 % des aides directes aux agriculteurs et 70 % de subvention à l'animation du projet par l'EPTB Ardèche et la Chambre d'Agriculture.
- Le Conseil Départemental de l'Ardèche apportera peut être 10 % de subvention complémentaire sur la part d'animation pour la construction du projet (aide en attente de délibération).
- L'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche prennent en charge la quasi totalité de l'autofinancement restant.



Le rôle de chacun :

Les missions de l'EPTB du bassin versant de l'Ardèche, en tant qu'opérateur du projet, sont le suivi administratif et financier, l'instruction des dossiers, le contrôle des exploitations, et le pilotage du projet, c'est-à-dire l'organisation des comités techniques et de pilotage. **Les aides de l'Agence de l'Eau transiteront par l'EPTB qui fera office de guichet unique sur le bassin.**

En tant qu'animateur du SAGE et de la politique de l'eau du bassin versant, il est le garant du lien entre les aides et leur pertinence vis à vis des enjeux pour l'eau.

En commun avec la chambre et avec la participation du Conservatoire d'Espaces Naturels en cas de besoins, il organisera les temps collectifs d'animation, comme les journées thématiques.

En lien direct avec le monde agricole local, c'est la chambre d'agriculture de l'Ardèche qui s'est chargée du recrutement et de l'accompagnement des exploitations participantes. Elle assurera ensuite le suivi individuel des exploitations. Ces suivis annuels permettront d'évaluer les indicateurs de l'exploitation et leur évolution.

Un projet en synergie avec d'autres démarches agro-écologiques locales :

Le PSE Ardèche Méridionale s'articule aussi dans un réseau d'autres initiatives locales qui se projettent vers l'avenir du territoire et pour encourager la dynamique de transition agro-écologique des systèmes de production. On peut citer par exemple :

- le développement du label « Haute Valeur Environnementale », encouragé notamment par les caves coopératives,
- les deux projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) financés par la Politique Agricole Commune et portés par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et l'EPTB Ardèche, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture,
- l'initiative de l'association Agri'bio Ardèche qui porte une opération sur la résilience des systèmes viticoles face au changement climatique.
- la démarche « Ardèche 2050 », portée par l'EPTB Ardèche, qui modélise les effets locaux à attendre du changement climatique sur l'eau et les rivières et nous projette dans la recherche de solutions et d'adaptations,
- la démarche CLIMA XXI, portée par la Chambre d'Agriculture : outil prospectif sur l'évolution des conditions pédoclimatiques locales qui s'imposeront à l'agriculture et aux territoires agricoles et l'accompagnement au changement de pratiques et de stratégie qui en découle (agriculteurs, filières, autres acteurs dont collectivités).

Ces projets sont menés et élaborés en cohérence et dans une logique de partage et de coopération, tant sur le fond que sur l'implication des différentes structures animatrices.

Un projet innovant et inédit :

Ces « Paiements pour Services Environnementaux » expérimentaux sont innovants dans leurs principes, et inédits à cette échelle, dans la mesure où :

- Ils sont mis en œuvre dans le cadre d'un projet de territoire, co-construit en concertation avec les agriculteurs et les partenaires, pour répondre de manière adaptée aux enjeux agroécologiques locaux.
- Ils ont pour objectif principal le développement d'activités agricoles favorables à la préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux associés (ces derniers formant les trames « bleue » et « turquoise »).
- Ils intègrent une approche globale du système et de l'ensemble des ateliers de production, avec une rémunération sur la totalité de la Surface Agricole Utile (SAU) de l'exploitation.
- Ils reposent sur une évaluation initiale et un suivi pluri-annuel de la « performance environnementale » de l'exploitation agricole, basée sur le calcul d'indicateurs de résultats relativement "simples".
- Ils permettent de rémunérer à la fois des projets d'amélioration des pratiques et de mise en place de nouvelles Infrastructures Agro-Écologiques (ex : plantation de haies et d'alignements d'arbres non fruitiers), mais aussi le maintien des pratiques et des infrastructures agro-écologiques (IAE) déjà existantes sur l'exploitation.
- Ils se positionnent comme initiateurs d'une dynamique et d'un réseau sur un territoire en s'adressant à des agriculteurs intéressés mais n'ayant pas encore fait le pas de l'agriculture biologique par exemple ;
- Ils bénéficient d'un financement public assuré à 100 % par l'Agence de l'Eau pendant 5 ans (2021-2026). Le PSE Ardèche Méridionale est le premier PSE signé par l'Agence de l'Eau sur le bassin Rhône Méditerranée.
- Les dossiers de demandes d'aides PSE doivent être instruits et mis en paiement par la collectivité territoriale porteuse du projet pilote : l'EPTB du bassin versant de l'Ardèche.
- Ils sont prévus dans le Plan national Biodiversité depuis 2018 et ils ont été reconnus par la Commission Européenne début 2020, afin de préparer normalement le futur « éco-régime » de la prochaine programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) à l'horizon 2023.

Repères :

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche est une collectivité publique qui gère les rivières. Il est né en 2018, du regroupement des trois syndicats de rivière historiques du territoire : Ardèche Claire, le Syndicat Beaume Drobie et le Syndicat Chassezac.

Il regroupe 150 communes riveraines de la rivière Ardèche et de ses affluents (Beaume, Drobie, Chassezac, Altier, Borne, Lignon, Fontaulière, Bourges, Auzon, Claduègne, Ibie...). Ce territoire de 2 380km² est à cheval sur les départements de l'Ardèche, de la Lozère et du Gard.

Sur ce bassin versant, l'EPTB est chargé de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (il réalise des suivis de la qualité de l'eau, des travaux d'entretien des berges et de la végétation en bord de rivière, des projets en faveur des économies d'eau, des programmes pédagogiques, il porte des chantiers de restauration de tronçons de rivières dégradées...).

Il est constitué par l'adhésion de 11 communautés de communes et d'agglomération qui lui ont transféré leur compétence GE-MAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche est un établissement public à caractère administratif. Elle intervient dans une double approche :

- de représentation de l'agriculture (rôle consulaire auprès des pouvoirs publics et notamment des collectivités)

- d'intervention auprès de l'ensemble des agriculteurs, de leurs groupements, des collectivités et des acteurs du territoire

En tant qu'établissement de proximité, elle regroupe les compétences pluridisciplinaires à la fois techniques (toutes filières de production) et transversales (économie, environnement, gestion de l'espace, emploi...). Elle les propose tant au service des agriculteurs et des structures économiques que des collectivités locales. Elle intervient dans les différents domaines de l'accompagnement technique, économique, environnemental des projets individuels ou collectifs en adéquation avec les enjeux et les autres acteurs du territoire.

Plus d'informations sur le contrat PSE :

<https://extranet-ardeche.chambres-agriculture.fr/cultures/environnement/paiements-pour-services-environnementaux/>
<https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/fiches-projets/ardeche-meridionale-agroecologique>

Contact technique EPTB Ardèche : Caroline RIVIER – rivieres.affluents@ardeche-eau.fr – 07 84 80 19 22

Contact technique Chambre d'Agriculture Ardèche : Nicolas BEILLON – nicolas.beillon@ardeche.chambagri.fr

Contact presse : Sophie FERRARIS - communication@ardeche-eau.fr - 06 76 93 87 66

www.ardeche-eau.fr

Annexe : liste complète des exploitations agricoles engagées :

| Nom du bénéficiaire | Commune | Communauté de communes | Productions agricoles |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| SCEA Le Mas de Vinobre | Lachapelle Sous Aubenas | CC Bassin d'Aubenas | Vignes – bio cave particulière |
| HAOND David | Vesseaux – Saint Didier sous Aubenas | CC Bassin d'Aubenas | Vignes et vergers |
| GAEC SOBOUL FRERES | Vinezac | CC Bassin d'Aubenas | Vigne |
| MOUTERDE Vincent | Chassiers | CC Val de Ligne | Vigne |
| MOUTERDE Alexandre | Chassiers | CC Val de Ligne | Vigne et vergers |
| GAEC Perbost | Laurac En Vivarais | CC Val de Ligne | Vigne, vergers et élevage de bovins viande |
| SAS Vigne | Lagorce | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes – bio – cave particulière |
| AURECHE Steve | Lagorce | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes et vergers |
| EARL les Terriers | Ruoms | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes |
| GAEC DU BAS MURALIET | Pradons | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes |
| GAEC du Clos de la Chazotte | Balazuc | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes – cave particulière |
| EARL de Frigoulas | Rochecolombe | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes et vergers |
| EARL du Sallet | Rochecolombe | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes – cave coopérative vigneron ar-déchois |
| CHAMPETIER Thierry | St Alban Auriolles | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes |
| LEBRE Régis | St Alban Auriolles | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes, vergers et maraîchage |
| GAEC Chamontin Frères | St Alban Auriolles | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes et maraîchage |
| SAS CHAMBERM | Labeaume | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes et maraîchage |
| Stéphane FLANDIN | Orgnac l'Aven | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes et vergers |
| EARL du Mas de la Vielle | Labastide De Virac | CC Gorges de l'Ardèche | Vignes, maraîchage et élevage ovin viande |
| MAS HERITAGE (SARL) | Rosières | CC du Pays Beaume Drobie | Vignes |
| SILHOL Yoann | Rosières | CC du Pays Beaume Drobie | Vignes, vergers et chevaux et brebis en pension |
| EARL du Mas d'Aguilhon | St Marcel d'Ardèche | CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche | Vignes, vergers et maraîchage |
| EARL ROGNON | St Marcel d'Ardèche | CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche | Vignes, vergers et plantes aromatiques, à parfum et médicinales |
| EARL Croze | St Martin d'Ardèche | CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche | Vignes |
| GAEC la Tour de Chomel | Viviers | CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche | Vignes et plantes aromatiques, à parfum et médicinales |
| EARL LES FANGEAS | Beaulieu | CC Pays des Vans en Cévennes | Vignes et maraîchage |
| DUMAS Jérémie | Berrias Et Casteljou | CC Pays des Vans en Cévennes | Vigne |
| EARL Le Brusquet | Berrias Et Casteljou | CC Pays des Vans en Cévennes | Vignes, élevage bovins viande et plantes aromatiques, à parfum et médicinales |
| STROHL de POUZOLS Sébastien | Banne | CC Pays des Vans en Cévennes | Vignes |
| FARGIER Frédéric | Saint Maurice d'Ibie | CC Berg et Coiron | Vignes et vergers |
| RICHARD Matthieu | Saint Germain | CC Berg et Coiron | Vignes et vergers |
| GAEC de Berg | Villeneuve De Berg | CC Berg et Coiron | Vignes et élevage bovins viande |